

Les feux de forêt font des ravages

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4226 - Mercredi 19 juillet 2017 - Prix : 10 DA

Habitat

Nouvelle formule de logement destinée à la location

Page 4

Concours de recrutement des enseignants

Les résultats pour demain

Page 24

Une minorité de Vénézuéliens dit non à la Constituante

Par Mohamed Habili

A quelques jours seulement du 30 juillet prochain, rien n'arrêtera Nicolas Madura et ses partisans : ils tiendront les élections pour une assemblée constituante comme ils s'y sont engagés, et une fois installée, ce qui à moins d'un coup d'Etat se fera à coup sûr, celle-ci s'attellera à l'élaboration d'une loi fondamentale qui renforcera le pouvoir des socialistes et des masses populaires vénézuéliens aujourd'hui au pouvoir. Moins que tout le reste, le référendum symbolique organisé par l'opposition de classe pro-américaine, qui n'a pas été ce grand succès salué par les grands médias mondiaux, pour la plupart acquis à son mouvement de protestation ininterrompu, puisque, même en supposant que le chiffre de participation est fiable, l'écrasante majorité des Vénézuéliens n'y ont pas pris part. Dans un pays aussi divisé politiquement que l'est actuellement le Venezuela, qui plus est selon une ligne de fracture de classe, ce n'est pas là un constat à prendre à la légère. Comme la mobilisation est à son comble dans les deux camps, toute action de l'un ou de l'autre revêt forcément et par excellence un caractère de masse. Il n'y a pas de place aujourd'hui au Venezuela de Marais important indécis sur le parti à prendre, que les deux principaux camps cherchent à se gagner pour s'assurer de la victoire finale. Il n'y a que les pro-Madura et les anti-Madura, les socialistes et les antisocialistes, les proaméricains et les anti-américains.

Suite en page 3

Blanchiment d'argent, transferts illicites de capitaux

«Des experts pour assister le ministère public prochainement»



" La prochaine rentrée judiciaire connaîtra un nouvel élan dans le domaine de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière notamment à travers la dynamisation des juridictions pénales spécialisées que sont les pôles judiciaires, et ce par le recrutement d'assistants judiciaires ", a déclaré hier Tayeb Louh, ministre de la Justice Garde des Sceaux.

Lire page 2

Bouazeghi à Tizi Ouzou/Sur instruction de Bouteflika
«Je suis venu pour la mise en œuvre des décisions annoncées par le ministre de l'Intérieur»

Wael Jassar, Hussein Al Deek, Najwa Karam...
Constantine sous les rythmes de la musique orientale

Blanchiment d'argent, transferts illicites de capitaux

«Des experts pour assister le ministère public prochainement»

■ " La prochaine rentrée judiciaire connaîtra un nouvel élan dans le domaine de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière notamment à travers la dynamisation des juridictions pénales spécialisées que sont les pôles judiciaires, et ce par le recrutement d'assistants judiciaires ", a déclaré hier Tayeb Louh, ministre de la Justice Garde des Sceaux.

Par Lynda Naili

S'inscrivant dans le cadre du processus de réformes initiées pour le secteur de la Justice, en renforcement des quatre pôles judiciaires mis en fonction en 2009, le département de Tayeb Louh prévoit en effet de recruter des experts spécialisés issus de différents secteurs, notamment dans le domaine de la finance, des banques, des TIC... Dans ce cadre, enchaînera-t-il, " les dispositions réglementaires relatives aux assistants spécialisés du parquet seront prochainement

adoptées par le gouvernement afin de mettre à disposition du ministère public des experts spécialisés dans les domaines techniques, financiers, bancaires et autres ". " Les capacités humaines et structurelles seront renforcées en vue d'augmenter leurs (les pôles) performances dans le traitement des affaires graves et tumultueuses ", particulièrement celles ayant trait au " blanchiment d'argent et de transferts illicites de capitaux ", ajoutera-t-il. Ainsi, selon le ministre, ces experts viendront donner " assistance, à plein temps, au ministère public dans la direction des enquêtes durant toutes les phases de la procédure judiciaire, depuis la phase préliminaire de l'enquête jusqu'à après le déclenchement des poursuites judiciaires ". Il s'agit là, d'une action visant à améliorer aussi bien la performance de l'action judiciaire et de la justice ainsi que pour une meilleure prestation de services au profit des justiciables. " La réforme du secteur de la justice que poursuit, elle a réalisé de grands pas et ne s'arrêtera pas,



Ph/E. Soraya/J.A.

n'en déplaie à certains ", lancera Tayeb Louh qui rappellera que l'objectif de son département demeure celui que " les citoyens vivent en paix, en sécurité ". Et au ministre d'assurer dans ce contexte, la sacralisation " des droits de l'homme et de ses libertés qui ne peuvent être touchés que sur ordre et sous le contrôle de la justice ".

Par ailleurs, autre nouveauté évoquée par le ministre de la Justice dans son allocution à l'occasion de la cérémonie d'installation du nouveau procureur général auprès de la Cour de Constantine, Ben Abdellah Mohamed Benlakhadar, en remplacement à Mohamed Abdel Désormais procureur général auprès de la Cour de Boumerdès, concerne

l'adaptation et l'actualisation des programmes pédagogiques à partir de la rentrée 2017-2018 de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Un changement qui, soulignera le ministre, témoignera de la priorité donnée par le secteur à la valorisation des compétences humaines à travers la formation continue.

L. N.

Port d'Annaba Saisie d'une grande quantité de marchandises prohibées

Les éléments de l'inspection principale de contrôle douanier aux opérations commerciales du port d'Annaba ont saisi, dimanche dernier, une grande quantité de marchandises prohibées et sensibles suite à l'ouverture d'un conteneur dont l'importateur a faussement déclaré qu'il contenait 965 colis de granulés, a appris mardi l'APS auprès de la Direction générale des Douanes (DGD). Parmi ces marchandises saisies figurent 613 caméras de télésurveillance infrarouge, 5 unités d'enregistreurs DVR, 47 unités d'interphones, 4.860 unités d'accessoires autos, 31 unités de filtre huile et essence pour hors-bord, 145 pompes pour hors-bord, 48 lampes pour hors-bord, 226 flacons de produits de nettoyage de véhicules, 10.000 briquets, 154 flacons de produits vétérinaires et 2 machines à coudre professionnelles. Ce même conteneur contenait aussi des produits cosmétiques non déclarés, à savoir 17.208 flacons de parfum, 34.800 de déodorants, 3.132 boîtes de masque de visage, 419 jouets volants, 500 kgs de henné, 2.520 articles de mercerie, 800 produits colorants pour cheveux, 468 tubes de rouge à lèvres et des bijoux fantaisie. La valeur de la marchandise sur le marché intérieur est estimée à plus de 14 millions de DA, d'où une amende de supérieure à 28 millions de DA.

F. T.

Bouazeghi à Tizi Ouzou/ Sur instruction de Bouteflika

«Je suis venu pour la mise en œuvre des décisions annoncées par le ministre de l'Intérieur»

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazeghi, a effectué, hier, une visite dans la wilaya de Tizi Ouzou à l'effet de s'enquérir des dégâts occasionnés par les feux de forêt de la semaine écoulée dans la localité de Timizart (25 km au nord-est). Le ministre a constaté sur place, en présence des agriculteurs et des citoyens, l'étendue des dégâts suite aux nombreux départs d'incendies notamment durant la journée de jeudi dernier où il a été enregistré la destruction d'un important périmètre de couvert végétal essentiellement des oliviers, des ruches et des champs de blé. Abdelkader Bouazeghi, rappelant les engagements pris la veille par son collègue de l'Intérieur et des Collectivités locales, a de nouveau assuré que tout sera mis en œuvre afin que les victimes de ces incendies soient indemnisées le plus tôt possible, tout en précisant qu'il s'agira de la replantation d'oliviers et autres arbres fruitiers et l'octroi d'un quota de ruches au profit des apiculteurs qui ont été affectés. Dans une déclaration faite devant la presse en marge de cette visite, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a indiqué qu'il effectue «la visite sur instruction du président de la République, à l'effet de m'enquérir de l'état des lieux après les derniers feux de forêt qui ont ravagé des espaces forestiers dans la wilaya de Tizi Ouzou et constater com-



ment ce dossier a été pris en charge par les autorités locales». Le ministre a également précisé qu'il se trouvait à Tizi Ouzou «pour veiller à la mise en place de la commission chargée du recensement des dégâts et voir dans quelles conditions ces incendies se sont déclarés». «Nous sommes là pour rassurer les populations quant à la prise en charge de tous les dégâts qu'ils ont subi durant ces incendies, d'autant plus que c'est le Premier ministre qui m'a chargé de cette mission», a encore ajouté Abdelkader Bouazeghi. Il a annoncé sur les lieux qu'il sera question de «la réhabilitation des pistes agricoles touchées par les incendies et voir

Ph/Zaouk

la possibilité d'en aménager d'autres, en plus du lancement d'une opération de replantation des arbres fruitiers détruits par les feux». La réalisation de nouveaux points d'eau, pour parer à l'avenir à d'éventuels départs de feu dans la région, est aussi l'autre mesure annoncée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. M. Bouazeghi a réitéré la disponibilité du gouvernement quant à la prise en charge de tous les dégâts que la wilaya a eu à connaître suite à ces incendies. Il est utile de signaler, par ailleurs, que la région de Timizart, notamment le village laadjemat, a été durement touché par les récents incendies. Et du bilan établi par les services des forêts pour toute la localité depuis le début de l'été, pas moins de 396 ha de couvert végétal ont été détruits par quelque 19 départs d'incendie, dont les plus importants ont été recensés durant la semaine écoulée. Plus de 100 hectares d'olivieraies, 27 ha de forêt, 103 ha de maquis, 11 ha d'arbres fruitiers divers, 1 200 ruches et 154 ha de broussaille ont été parcourus par les flammes. Enfin, il est à noter que le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a fait une halte, à son retour de Timizart, au niveau de l'usine de montage de tracteurs d'une unité privée pour le compte de la marque Mahindra ainsi que d'une écurie moderne de vaches au niveau de Oued Aissi, dans la commune de Tizi Ouzou. **Hamid Messir**

— 4 000 hectares brûlés, plusieurs wilayas rudement affectées — Les feux de forêt font des ravages

■ Les moyens de lutte dont dispose la Protection civile sont largement insuffisants et inadéquats, surtout dans les régions éloignées du pays. Un véritable désastre écologique avec les milliers d'arbres forestiers et fruitiers, les immenses superficies de maquis et de broussailles dont il ne reste que des cendres virevoltant au gré du vent.

Par Meriem Benchaouia

Ces derniers jours, le pays est devenu le théâtre de terribles incendies. Le feu a ravagé des milliers d'hectares de forêt et de plantations d'arbres fruitiers. Plusieurs wilayas sont touchées. 643 incendies recensés à travers plus d'une quarantaine de wilayas ont ravagé une superficie totale de 3 906 hectares de couvert depuis le début du mois de juin, a annoncé la Direction générale des forêts. Les services concernés se livrent à une bataille contre ce fléau dévastateur. Toutefois, les moyens de lutte dont dispose la Protection civile sont largement insuffisants et inadéquats, surtout dans les régions éloignées du pays. Un véritable désastre écologique avec les milliers d'arbres forestiers et fruitiers, les immenses superficies de maquis et de broussailles dont il ne reste que des cendres virevoltant au gré du vent. La hausse de la température qui a fait l'objet, récemment, de bulletins spéciaux des services de la météorologie est souvent liée à ce phénomène qui revient chaque année. En fait, les vagues de chaleur restent propices aux déclarations des feux de forêt qui mobilisent depuis le début de la saison estivale les services de la Protection civile, les forêts et les autorités locales, pour limiter les dégâts. Les



pertes enregistrées englobent 928 hectares de forêt, 1 409 hectares de maquis et 1 570 hectares de broussailles, a indiqué le directeur de la protection du patrimoine forestier au niveau de la DGF. Une dizaine de wilayas ont été les plus touchées par ces incendies, à leur tête la wilaya de Tizi-Ouzou où les dégâts étaient estimés provisoirement à 1 202 hectares de couvert végétal, suivie de Béjaïa, avec la destruction de 668 hectares et, en troisième position, la wilaya de Médéa dont les pertes étaient évaluées à 457 hectares, a révélé ce responsable. Il a affirmé que le dispositif de lutte contre les incendies de forêt était appelé à être

renforcé dans les prochains jours afin d'éviter d'autres pertes et préserver ainsi le patrimoine forestier national, expliquant que des commissions d'orientation étaient à pied d'œuvre au niveau des wilayas les plus affectées par ces incendies, dans le but d'accompagner les unités déjà opérationnelles sur le terrain. Le dispositif de lutte anti-incendie déployé à travers l'ensemble des régions montagneuses du pays compte, a estimé ce responsable, 3 500 agents forestiers et 2 500 agents vacataires qui avaient pour vocation d'appuyer les équipes d'intervention sur le terrain, auxquels il faudra ajouter un effectif de 12 000 agents de la

Protection civile. M. Benkira a indiqué, par ailleurs, que des investigations étaient en cours, avec l'appui de la Gendarmerie nationale, afin de déterminer l'origine exacte des incendies, soulignant que des investigations post-incendies étaient automatiquement menées par les services des forêts à chaque fois qu'un foyer d'incendie était signalé. Selon le directeur de la protection du patrimoine forestier à la DGF, le facteur humain serait l'un des principaux responsables des incendies qui se déclarent à travers le pays, «soit par incivisme ou inconscience ou, parfois, de façon volontaire». M. B.

Béjaïa

650 ha détruits par le feu depuis le début de l'été

La Protection civile a recensé, du 1er Juin au 16 Juillet 2017, 225 départs de feu en milieu végétal, dont 51 importants. Ils ont détruit 650 ha de couvert végétal dont 59 ha et plus de 3 000 arbres fruitiers en majorité des oliviers, 1 600 bottes de paille, 51 ruches et 7 maisons touchées par les flammes. La commune d'Akfadou est la plus touchée dans la mesure où des arbres fruitiers ont été détruits par les flammes. Selon le bilan de la Protection civile, durant la même période 929 accidents de la circulation, causant 1 149 blessés de différents degrés et, malheureusement, la mort sur les lieux des accidents ou en cours des évacuations vers les centres de soins de 33 personnes dont 12 durant cette saison estivale. Les deux derniers accidents en date sont ceux du 15 du mois en cours, survenu vers 23h41, sur la RN 09 à hauteur caserne militaire EAG d'Aboudaou. Un homme de 33 ans a été

mortellement heurté par un VL de marque Land Rover, précise-t-on. L'accident est survenu le 16 juillet vers 21h10, sur la RN-26 à hauteur lieu-dit Boutagouth, commune d'Ouzellaguen. Une collision entre une Logan et un Boxer, causant la blessure de deux personnes, deux hommes de 37 et 45 ans (à bord du Boxer) et la mort sur place du conducteur de la Logan, un homme âgé de 54 ans. Dans le registre des noyades, il est fait état de 12 victimes dont 2 toujours disparues de sexe masculin et les recherches sont toujours en cours. A noter que 6 personnes ont été repêchées dans des plages interdites à la baignade. Les six autres au cours des baignades interdites à cause de l'agitation de la mer. A noter que 5 noyés avaient été enregistrés durant le mois de juin dernier et 7 autres du 1er au 16 juillet en cours dont un homme de 24 ans, venu de Batna, noyé à Melbou, un de 21 ans,

venu de Chlef, noyé à Boukelhifa. L'après-midi du 15 juillet 2017, deux jeunes sont tombés à l'eau, suite à une énorme vague. Ils sont âgés de 17 ans et venaient de Djelfa. Dans une zone interdite à la baignade à El-Maâden, Tichy, un homme de 23 ans est décédé après son admission à la Polyclinique de Souk El Tenine. Il a été repêché à la plage surveillée du 8-Mai 45 à Melbou. A noter que du 1er juin au 16 juillet 2017, les 33 plages de la wilaya ont accueilli 2 850 000 baigneurs. Au moins 1 656 interventions ont été effectuées durant ces 16 jours. Elles ont permis de sauver de la noyade 763 personnes tous âges confondus, soigner sur place 745 personnes pour diverses causes, évacuer 50 autres vers les différentes structures sanitaires, et sauver 80 personnes à bord de diverses embarcations, précise la même source.

Hocine Cherfa

Elections locales

Mise en place d'une commission permanente conjointe

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Nourredine Bedoui et le président de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), Abdelwahab Derbal ont annoncé, mardi à

Alger, leur décision de mettre en place «une commission permanente conjointe chargée du suivi, du développement et de l'amélioration du processus électoral». «Nous avons convenu de mettre en place une commission conjointe chargée du suivi, du

développement et de l'amélioration du processus électoral», a déclaré M. Derbal lors d'une conférence de presse animée conjointement avec M. Bedoui à l'issue d'une rencontre de consultations sur la préparation des prochaines élections

locales, soulignant dans le même contexte que ce développement nécessitait «une concertation permanente». De son côté, M. Bedoui a indiqué que cette commission «sera permanente et effective à partir d'aujourd'hui». Ghani T

LA QUESTION DU JOUR

Une minorité de Vénézuéliens dit non à la Constituante

Suite de la page une

Ceux qui sont pour une assemblée constituante et ceux qui sont contre. Ceux qui voteront le 30 juillet et ceux qui ne voteront pas. Ceux qui prendront part à la grève générale politique de demain, dans l'intention de la transformer en insurrection, et ceux qui s'y opposeront. Cela fait maintenant des mois que le Venezuela est coupé en deux, et qu'il est en ébullition. Les plus de 7 millions qui ont participé au référendum d'avant-hier sur un total de 19 millions d'électeurs constituent une minorité dans un pays où la mobilisation est à son paroxysme. Les opposants à la Constituante se sont comptés et ils ont vu qu'ils étaient loin de former la majorité. Même s'ils boycottent comme un seul homme le 30 juillet, le camp adverse disposera encore d'un gisement de voix tel que la victoire est à portée de sa main. Or il n'est pas dans les habitudes des socialistes vénézuéliens de truquer les élections. Il n'y a aucune raison de penser qu'ils agiront différemment la prochaine fois. La situation qui en Amérique latine ressemble le plus à celle du Venezuela, c'est celle du Brésil, où le Parti des travailleurs a perdu le pouvoir, et où son fondateur Lula a été condamné récemment à 9 ans et demi de prison dans une affaire de corruption pour le moins douteuse. En fait, cette condamnation est la suite logique de la destitution de Dilma Rousseff, qui pour ce qui la concerne n'était même pas accusée de corruption. Le Parti des travailleurs brésilien est resté une décennie au pouvoir, pendant laquelle il a sauvé de la misère des millions de Brésiliens, mais aux premières difficultés économiques, le voilà sans défense livré à l'indignité des poursuites judiciaires, et qui ne font que commencer. Jusqu'à dernièrement, le Brésil n'était pas réputé pour l'indépendance de sa justice. Le sort de Da Silva, il est vrai encore en suspens puisqu'il a fait appel de sa condamnation, et à travers lui celui de son parti, à l'évidence ne sera pas celui de Maduro et du Parti socialiste unifié fondé par Chavez, et cela dans les deux cas, qu'il remporte la partie qui se joue en ce moment ou qu'il la perde.

M. H.

Habitat

Nouvelle formule de logement destinée à la location

■ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Youcef Chorfa, a annoncé, mardi à Alger, qu'une nouvelle formule de logement destinée à la location en partenariat avec le secteur privé était en cours de préparation.

Par Hani Y.

« **L'**élaboration de nouveaux mécanismes de partenariat entre les secteurs public et privé en matière de logement a été entamée à l'effet de réaliser des projets destinés à la location », a déclaré M. Chorfa lors d'une rencontre d'évaluation du bilan de son secteur.

La préparation de cette formule exige de trouver des partenaires du secteur privé et les financements nécessaires et de fixer les conditions d'accès, a

précisé le premier responsable du secteur.

Vu la conjoncture actuelle de notre économie, le plan d'action du gouvernement a chargé le secteur à moyen et long terme « de développer de nouveaux mécanismes de financement et de promotion du partenariat public-privé », a indiqué le ministre.

S'agissant du financement des projets de logement, M. Chorfa a affirmé que « les programmes n'enregistrent actuellement aucune difficulté », ajoutant qu'il n'y a pas de factures en suspens.

« L'obstacle financier a causé le retard du lancement de plusieurs projets durant le premier semestre, mais nous sommes actuellement capables de poursuivre le programme de logements avec aisance vu que nous avons bénéficié d'une allocation budgétaire jusqu'à la fin de l'année d'une valeur de 125 milliards de DA ».

Cela s'ajoute à l'enveloppe financière consommée durant le premier semestre 2017 estimée à plus de 241 milliards de DA.

Il a, dans ce contexte, indiqué que la valeur des factures payées relatives aux projets

AADL pour la période allant du 8 au 15 juillet en cours ont atteint, à elles seules, 11 milliards de DA, outre une enveloppe de 15 milliards de DA pour le logement rural durant cette même période.

Outre la levée des obstacles financiers, une importante assiette foncière a été mise à la disposition du secteur de l'Habitat, ce qui facilitera le lancement des projets programmés restants.

Le ministre de l'Habitat a indiqué que son département comptait livrer près de 300 000 logements en 2017, soulignant la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation pour honorer les engagements du secteur.

Eradiquer les bidonvilles à l'horizon 2018

Evoquant le programme d'élimination du logement précaire, le ministre a affirmé que les bidonvilles seraient éradiqués d'une manière définitive en 2018.

Les statistiques révèlent l'existence de 381 bidonvilles, c'est pourquoi le gouvernement a décidé d'élaborer un programme spécial pour le logement public locatif (social) qui prévoit la réalisation de 388 045 unités pour



PHOTO: R.

mettre fin à ce fléau.

Selon les chiffres présentés par le ministre, 291 608 logements de ce programme ont été déjà livrés dont 45 000 logements à Alger, tandis que 96 437 autres logements sont en cours de réalisation.

Concernant les nouvelles villes, M. Chorfa a mis l'accent sur la nécessité d'augmenter la cadence de réalisation dans les nouvelles villes au nombre de quatre (Sidi Abdellah, Bouinan,

Boughezoul et El Menia) à travers la révision et l'accomplissement des plans d'aménagement de ces villes et la consécration de ces programmes à même de prendre en charge les besoins des citoyens.

Outre ces nouvelles villes, la réalisation des autres grands pôles urbains a été lancée à l'instar de Draâ Errich (Annaba) et Ain Nahas (Constantine), a ajouté le ministre.

H. Y.

Au centre d'une prochaine rencontre à Oran

« Beauté et majesté dans le soufisme » à la « Waada de Sidi El Hasni »

« **B**eauté et majesté dans le soufisme : lecture sur les effets du soufisme dans l'œuvre artistique » sera le thème d'une rencontre prévue le 26 juillet à la mosquée « Benbadis » d'Oran, a-t-on appris hier du président de l'association religieuse « Tariqa Taybia » de la wilaya.

A l'initiative du Haut Conseil supérieur islamique, en collaboration avec l'université Oran 2, cette rencontre coïncidera avec l'anniversaire de la mort du cheikh Sidi El Hasni, un des fondateurs de la « Tariqa Taybia » en

Algérie, a-t-on indiqué.

« La rencontre sera mise à profit pour parler, dans cette quête du bien-être et du cheminement de la spiritualité, du travail bien fait, de la beauté, du droit et autres attributs de la grandeur de Dieu », a indiqué à l'APS, Cherif El Ouazani Moulay Hacene, président de l'association organisatrice de l'évènement.

Le programme de cette rencontre comporte plusieurs conférences qu'animeront des universitaires d'Oran et de Mostaganem ayant trait notamment aux bases et réfé-

rences de la beauté dans la pensée soufie, à la musique et au chant soufis, ainsi qu'au sens de la beauté dans le savoir de l'Emir Abdelkader, à l'art et la beauté : approche comparative théâtrale, a-t-il ajouté.

Cette rencontre sur le soufisme est organisée, en marge de la fête traditionnelle « Waada de Sidi El Hasni », prévue du 27 au 29 juillet courant au siège de la zaouia à Oran, a-t-on annoncé.

C. M.

« Traitement réservé » à Ali Haddad

Le FCE et l'UGTA dénoncent

Le FCE, l'UGTA et sept autres organisations patronales signataires du Pacte national économique et social de croissance ont dénoncé, ce mardi 18 juillet, le « traitement réservé » à Ali Haddad par le Premier ministre Abdelmadjid Tebboune samedi à l'École supérieure de la sécurité sociale.

Ces organisations, réunies hier à l'hôtel Aurassi, ont exprimé, dans un communiqué, leurs inquiétudes et renouvelé leur disponibilité pour le dialogue avec le gouvernement.

« Les signataires du Pacte national économique et social de croissance, UGTA, FCE, CNPA, CIPA, CAP, UNI, CGP-BTPH, AGEA, expriment leur vive préoc-

cupation après le traitement réservé au président du FCE, Monsieur Ali Haddad, le samedi 15 juillet 2017 à l'Institut supérieur de la sécurité sociale », selon le communiqué, signé par l'UGTA et huit organisations patronales, réunies ce mardi à l'hôtel Aurassi. Pour les signataires, le geste de Tebboune, qui a ordonné à ce que Haddad n'assiste pas à la cérémonie de remise de diplômes qu'il devait présider, a « indéniablement » porté « préjudice » au Pacte économique et social. « La sagesse et la sérénité nous commandent de ne pas y voir, pour l'instant, un coup de canif au consensus douloureusement construit et qui porte, par le geste de Monsieur

le Premier ministre, indéniablement préjudice à l'esprit et la lettre du Pacte national économique et social de croissance, moment fondamental de la consécration de la culture du dialogue social entre le gouvernement et ses partenaires sociaux », écrivent-ils. Ils estiment que « ce dialogue, fruit de la confiance entre tous les partenaires, initié et porté par son Excellence Monsieur le président de la République, vient d'être entaché par un acte difficilement admissible ». Le FCE, l'UGTA et les autres organisations patronales affirment qu'ils restent « cependant convaincus, que seul le dialogue peut assurer et assurera encore et pour toujours,

en Algérie, la paix et la stabilité sociale ». « Cependant, malgré cet aléa, nous restons déterminés à poursuivre le dialogue social, dans le respect mutuel au service du développement économique et social initié par le programme de Monsieur le président de la République », assurent-ils. Les signataires du Pacte national économique et social de croissance renouvellent leur « engagement sans faille à agir pour traduire dans la réalité nos engagements contenus dans le Pacte, et exprimons par là même notre attachement indéfectible et notre fidélité totale à la seule personne du président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika ».

R. N.

Algérie/France/Bordj Bou-Arréridj Des interventions chirurgicales gratuites en septembre

DES INTERVENTIONS chirurgicales seront pratiquées en septembre prochain, à titre gracieux, dans les différentes structures de santé de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj par des médecins algériens établis en France, adhérents à l'Association amitié populaire franco-algérienne (Aapfa), a-t-on appris hier auprès du directeur local du secteur.

Cette initiative, inscrite dans le cadre d'un programme de coopération entre l'Aapfa et la direction locale de la santé et de la population (DSP), devra permettre aux malades nécessiteux de bénéficier d'interventions chirurgicales dans plusieurs spécialités, telles que la chirurgie orthopédique, pédiatrique, viscérale ainsi que la reconstruction mammaire, a précisé à l'APS, Salim Zegrar. Ces interventions sont programmées du 9 au 16 septembre prochain au niveau de l'hôpital Lakhdar-Bouzidi du chef-lieu de wilaya, ainsi qu'aux centres hospitaliers des communes de Ras el Oued, Medjana et Mansourah, a-t-on encore souligné, détaillant que la priorité a été donnée dans la programmation de ces interventions « aux cas urgents en attente de transfert à l'étranger pour des soins ». De son côté, le D Mohamed Abdessamed Benmouhoub, membre de l'Aapfa, a affirmé que l'objectif de cette collaboration était de permettre également « un partage de compétences et une collaboration professionnelle dans le domaine de la santé », mettant en exergue l'apport de cette action dans le transfert du savoir faire pour optimiser les compétences nationales.

APS

Alimentation

Les prix à l'importation en hausse

■ Les prix moyens à l'importation des produits alimentaires importés par l'Algérie ont, dans l'ensemble, connu une hausse durant le premier trimestre 2017 par rapport à la même période de 2016, selon le ministère du Commerce.

Par Salem K.

Concernant les prix moyens à l'importation des matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire, ils ont été marqués globalement par une tendance haussière variant entre 0,63% et 477%. Ainsi, le prix moyen à l'importation des poudres de lait a augmenté à 2 892 dollars/tonne (+17,13% par rapport au même trimestre 2016) et celui du sucre roux à 494 usd/t (+45,3%), et les matières grasses de lait à 4 604 dollars /t (+24,8%). Quant aux différentes huiles brutes (de soja, palme, coco, sésame...), leurs prix à l'importation ont augmenté entre 7,3% et 477%, sauf l'huile brute de tournesol qui a baissé de 2,03%. Par contre, les prix à l'importation des céréales ont reculé à 342 dollars/t pour le blé dur (-0,87%) et à 202 dollars/t pour le blé tendre (-0,5%), mais le prix du maïs a grimpé à 203 usd/t (+13,41%). Pour les produits d'épicerie, la quasi-totalité de leurs prix à l'importation a connu des hausses à l'exception du café torréfié qui a baissé de 18,4% (14 808 usd/t), le simple concentré de tomate qui a reculé de 15,42% (988 usd/t) et les pâtes alimentaires de 7,4% (1 529 usd/t). En revanche, le prix du café non torréfié a été de 2 544 usd/t (+21,03%), du sucre blanc à 856 usd/t (+71%), du lait infantile à 7 224 usd/t (+6,5%) et du thé à 2 383 usd/t (+11%), du riz à 579 usd/t (+12%). Pour les légumes secs, des augmentations ont touché les haricots secs dont le prix à l'importation ont atteint 1 331 usd/t (+45,62%), les pois cassés à 673 usd/t (+22%), les pois chiches à 1 492 usd/t (+31%) et les lentilles à 1 121 usd/t (+6,7%). Quant à l'ail, il a été importé à 2 653 usd/t, soit une hausse de près de 60%. Concernant les viandes et poissons, les prix à l'importation ont été de 3 678 usd/t pour les viandes bovines réfrigérées (+6%), de 3 356 usd/t pour les



viandes bovines congelées (+9,85%), de 1 354 usd/t pour les poissons congelés (+2,6%), alors que le prix des viandes ovines congelées a baissé à 3 429 usd/t (-8,41%). En dehors des produits alimentaires, le prix moyen à l'importation du ciment a affiché une baisse de 3,3% en s'établissant à 59 usd/t (contre 61 usd à la même période de 2016), à l'exception de la variété du ciment portland (autre que blanc) qui a affiché une hausse de 18% par rapport à la même période en 2016.

Les offices publics de régulation dominent toujours

Concernant la répartition des importations alimentaires par opérateur économique, il est relevé que les deux offices de régulation, l'Office national interprofessionnel de lait (Onil) et l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic), ont encore dominé les importations de poudre de lait et des blés respectivement. Ainsi, l'Onil a importé près de 41% des quantités globales importées, tandis que les 59% restants ont été

répartis entre douze principaux importateurs privés. Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait sont au nombre de 17 dont les 5 premiers sont la Nouvelle-Zélande (60,7% des quantités importées), la France (14,24%), l'Argentine (7,07%), la Pologne (4,3%) et la Belgique (3,3%). Pour les blés dur et tendre, l'Oaic a réalisé la quasi totalité des quantités importées à hauteur de 77,6%. Quant aux importations du maïs, elles ont été effectuées principalement par neuf sociétés privées à hauteur de 78,1% du total importé, tandis que la part de l'Office national de régulation (Onab) a été de 5,73%. Pour les huiles alimentaires brutes dont les principaux importateurs sont au nombre de six, une société privée est demeurée en position dominante avec 54,46% de la quantité totale importée. En matière d'importation de sucre roux, cette même société privée est demeurée dominante en assurant 87,2% du total importé. Quant au sucre blanc, il est constaté que sur les quatre principaux importateurs, un est en position dominante avec près de 75% des importations.

Concernant le café non torréfié, les principaux importateurs sont au nombre de six avec près de 40% du total des importations, alors que pour le café torréfié, 54% du marché est partagé entre quatre importateurs. Pour ce qui concerne les importations du ciment, près de 70% ont été réalisées par quatre opérateurs privés dont l'un en a importé à hauteur de 44% de la totalité.

Forte baisse des importations des bananes et de l'ail

En ce qui concerne les fruits (frais et secs), aucune importation n'a été enregistrée au 1^{er} trimestre 2017 pour les pommes, le citron et le raisin frais en raison de l'instruction interdisant l'importation des agrumes et des pommes. Concernant les bananes, les quantités importées ont fortement baissé pour s'établir à 3 410 tonnes sur le 1^{er} trimestre 2017 contre 67 720 tonnes au même trimestre 2016, un recul de 95% suite à l'instauration de la licence d'importation pour ce fruit. La facture d'importation des bananes a ainsi coûté 2,23 millions de dollars contre

50,8 millions de dollars. Même tendance baissière pour l'ail dont les quantités importées ont reculé à 242 tonnes sur le 1^{er} trimestre 2017 contre 6 723 tonnes sur la même période de l'année 2016 (-96,4%), avec une facture d'importation de 642 000 dollars contre 11,17 millions dollars à la même période 2016. En revanche, les quantités importées ont augmenté pour les fruits secs surtout pour les abricots secs et les pruneaux secs durant les trois premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année écoulée. Les abricots secs ont été importés pour un volume de 790 tonnes contre 189 tonnes (+318% entre les deux périodes de comparaison) avec une facture de 2,32 millions de dollars contre 725 203 dollars. Pour les pruneaux secs, il en a été importé pour 1 566 tonnes contre 477 tonnes (+228%) avec une facture de 4,03 millions de dollars contre 1,14 million de dollars. Quant aux importations des raisins secs, elles ont été de 3 545 tonnes contre 2 110 tonnes (+68%) pour un montant de 6,4 millions de dollars contre 5 millions de dollars. S. K./ APS

Condor Electronics lance les smartphones «M1 et M1 plus»

Les selfies les plus puissants du marché

Condor Electronics qui vient d'étoffer sa gamme de téléphonie mobile se lance dans le segment de la «Camera phone». Le leader du marché des Smartphones a lancé, avant-hier, deux nouveaux smartphones de la série Allure, le M1 et le M1 plus. Destinés à un large public, particulièrement les adeptes de la photo et les selfies, Condor M1 propose une caméra Selfie de 16 MP avec une lentille 5P, a indiqué Tarek Aissaoui, directeur commercial de Condor Electronics lors de la présentation des nouveaux phones, à l'hôtel Sofitel

Un flash selfie, mis à jour couvert par un filtre personnalisable, émet une lumière souple et régulière et le M1 adopte une

caméra arrière de 13 MP. Avec son design métallique, le nouveau phone est doté d'une batterie de 4010 mAh. Le Condor M1 et en raison de la puissance de charge de 18 W, se charge également très rapidement grâce à la technologie de la double puce de rechargement avec un refroidissement intelligent. Le M1 embarque également la dernière version d'Android 7.0 Nougat.

Les jeux gourmands et le multitâche sont faciles à gérer sous une RAM de 4 Go.

Il dispose également d'un lecteur d'empreintes digitales situé à l'avant du smartphone pour plus de fluidité ainsi que d'un capteur infrarouge pour le contrôle des différents appareils grâce

au port IR et l'application Condor Smart Remote.

Le Condor M1 propose un écran 5,5 pouces Full HD avec un angle de vision large et partagé pour l'utilisation de deux applications en même temps.

Le deuxième nouveau-né le M1 Plus est équipé d'un système de caméra double de 13MP et 5MP. La caméra 13MP capture les détails alors que la deuxième de 5MP collecte l'information sur la profondeur de champ, offrant le mode BOKEH professionnel. Ce mode portrait produit une image nette et un fond parfaitement flou.

La grande photographie de portrait, précédemment faite uniquement sur une caméra DSLR, peut être facilement captu-

rée sur un Condor M1 Plus en utilisant un système de caméra double.

Le Condor M1 Plus porte également une caméra Selfie de 20MP, utilisant une lentille 5P et une ouverture F2.0 pour une meilleure image.

Le Condor M1 Plus, dispose d'une batterie d'une grande capacité de 4550mAh dans un corps mince. Les utilisateurs intensifs peuvent l'utiliser pour une journée complète alors que les usagers communs peuvent l'utiliser pendant 2 jours. Le Condor M1 est disponible en 4 couleurs : gold, noir, moca et gris au prix de 34 900 DA, alors que le Condor M1 Plus est proposé en 3 couleurs au tarif de 42 900 DA.

Ali Zidane

Oran

Des recherches en cours pour percer les secrets de la citadelle de Tebbana

■ La direction de la culture d'Oran entreprend, depuis quelques jours, des recherches sur la citadelle Tebbana, un site situé à une dizaine de kilomètres de la commune de Sidi Benyebka, relevant de la daïra d'Arzew.



Par Lydia O.

L'objectif est de protéger cet édifice, découvert dernièrement, au milieu d'une zone boisée et isolée, au lieu-dit Tebbana, par les éléments de la conservation des forêts d'Arzew, a-t-on appris auprès de cette direction locale.

Cette opération permettra d'élaborer une fiche technique du site avec des données sur ses volets historique, architectural, topographique, géographique et autres, dans le but de son classement et son intégration dans la liste des sites archéologiques et historiques de la wilaya d'Oran. Cette procédure intervient après que la conservation des forêts

d'Oran ait saisi les autorités locales et les instances concernées sur la découverte de ce site non répertorié et la nécessité de prendre les mesures nécessaires en vue de sa protection et son classement, a expliqué le chef par intérim de la circonscription des forêts d'Arzew. La conservation des forêts a effectué, en compagnie du représentant du

secteur du tourisme et de l'artisanat, une sortie au lieu de cette découverte, situé à 10 km de la commune de Sidi Benyebka (daïra de Arzew), a précisé Abdelwahab Oudjit. Après cette sortie, la direction du tourisme a élaboré un rapport sur la situation de cette citadelle pour le transmettre aux autorités, soulignant la nécessité de protéger ce site et en faire destination touristique et culturelle à visiter, a signalé le directeur local du tourisme, Belkaim Omar Belabbès. Selon le même responsable, il s'agira de faire de ce site une destination à découvrir par les touristes du fait que l'emplacement de cette citadelle est situé entre deux zones d'expansion touristique (ZET), celles de Kristel (Gdyel) et Cap Carbone (Arzew). Sa classification le mettra à l'abri de l'avancée des carrières, très nombreuses en activité à Sidi Benyebka et protégera en même temps la forêt qui l'entoure, a-t-on indiqué. La citadelle de Tebbana surplombe le littoral, à une altitude de 350 mètres. Elle a une forme rectangulaire, dotée d'une tour, d'une place et plusieurs salles. Elle se trouve à proximité de la montagne Kiffane N'sour. Pour l'heure, la question de la construction de cet édifice n'a pas été définitivement tranchée, a-t-on expliqué. Elle

remonterait soit à la période espagnole, à la période ottomane ou française. La direction de la culture se pencherait beaucoup plus sur cette troisième hypothèse au vu des inscriptions 1888-1889 découvertes sur place. Le travail des spécialistes s'avère fondamental pour déterminer avec exactitude et scientifiquement la période de l'édifice de cette citadelle, qui semble ne pas avoir livré tous ses secrets.

L. O./APS

Tissemsilt Vers l'attribution de 710 logements RHP avant fin novembre

QUELQUE 710 logements réalisés au titre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP) seront attribués à Tissemsilt avant la fin du mois de novembre prochain, a annoncé le wali. Lors d'une rencontre avec les citoyens du quartier Hassan Abdelkader, un site précaire du chef-lieu de wilaya, le wali, Abdekader Benmassoud, a souligné que ces logements seront destinés au logement des familles résidant dans ce site.

L'opération se fera par étapes et selon les priorités, a-t-il indiqué. Le chef de l'exécutif de la wilaya a annoncé que 2 900 logements sont en cours de réalisation dans la ville de Tissemsilt au titre du programme RHP, au moment où la direction de l'habitat a recensé plus de 3 300 logements précaires au chef-lieu de wilaya. Par ailleurs, Abdelkader Benmassoud a annoncé que des solutions idoines seront dégagées aux problèmes que rencontrent les habitants de ce quartier avec la régularisation juridique de la première tranche des habitations précaires et ce, dans le cadre de la loi 15/08 fixant les règles de conformité de constructions et leur achèvement. Le wali a ordonné la constitution d'une commission, composée de plusieurs secteurs pour résoudre, d'une manière urgente, les problèmes de ce quartier et lancer les divers travaux d'aménagement urbain (revêtement de la route, réseaux d'assainissement, électricité, eau, gaz), suivre l'opération de régularisation juridique de la tranche de logements précaires et le logement de familles résidant dans le vieux-bâti. Toutefois, il a mis en garde contre toute tentative de construction de nouvelles habitations précaires au sein de ce quartier, rappelant que la loi sera appliquée avec fermeté contre les fautifs. R. R.

Hatem D./agences

Constantine

Réalisation d'une nouvelle entrée pour la ville Ali-Mendjeli

Une nouvelle entrée pour la ville Ali-Mendjeli (Constantine), une agglomération abritant plus de 300 000 habitants est en cours d'étude, a-t-on appris auprès de responsables de la wilaya. L'étude de ce projet devenu, selon les services de la wilaya «indispensable» pour assurer le développement de cette ville, a été confiée au bureau d'étude public URBACO qui s'attèle actuellement à ficeler le plan de conception de cette future voie de communication de la ville nouvelle, a-t-on souligné de même source, faisant part de l'importance de ce projet dans l'amélioration des conditions de déplacement de la population. Selon les respon-

sables de l'URBACO, la réalisation de cette route constitue une des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de l'aménagement du territoire pour renforcer la mobilité et créer le dynamisme dans cette ville appelée à accueillir à l'horizon 2020 plus de 500 000 habitants. Le tracé de cette future route prendra en considération toutes les opérations d'extension en cours dans le cadre des différents projets de réalisation de logements et autres équipements d'accompagnement, ont affirmé des responsables de l'URBACO, précisant que la réalisation de cet nouvel accès, devra être lancée parallèlement aux travaux de la première ligne d'ex-

tension du tramway de Constantine vers la ville Ali-Mendjeli. Par ailleurs, les services de la wilaya ont affirmé que l'étude d'extension et d'ajustement de la voie d'accès à la ville Ali-Mendjeli via la ville universitaire (université Constantine 3) a été ficelée par les services de la direction des travaux publics (DTP) et sera mise en exécution «dans les brefs délais». Il s'agit là de «quelques solutions» envisagées pour accompagner le vaste processus de développement de la ville Ali-Mendjeli considérée comme un prolongement naturel de la ville de Constantine, a-t-on estimé de même source.

Hatem D./agences

Ouargla

Un financement de 148 millions DA pour le développement du vieux ksar

Une enveloppe de 148 millions DA a été accordée à la réalisation d'une série d'opérations de développement du vieux Ksar de Ouargla, un des plus importants quartiers de la ville, a-t-on appris auprès de l'Assemblée populaire communale (APC). Visant l'amélioration du cadre de vie de la population locale, ces opérations, dont 22 inscrites au titre du plan communal de développement (PCD), portent sur la réhabilitation des

réseaux d'assainissement et la rénovation de l'éclairage public au quartier Ba-Messaoud, la réhabilitation et l'extension du réseau d'éclairage public depuis le cimetière de Sidi Bouhrir au carrefour de l'Avenue «17 Octobre», l'aménagement de la place des Martyrs et du stade de proximité au quartier Ba-Ayoub, l'étude et l'aménagement urbain depuis le quartier de Bab-Azzi au cimetière Azeghar Merad et certaines

ruelles. La réalisation d'une aire de détente pour familles au niveau de la palmeraie Ouhechane, dans la périphérie du ksar, le renforcement et la réhabilitation des façades des rues Tourest au quartier Béné-Brahim et Boushak à Béné-Sissine, en plus du ramassage des décombres de bâtisses effondrées, font partie des opérations projetées au niveau du ksar. Le vieux ksar d'Ouargla s'est vu accorder entre 2012 et

2017 un total de 69 opérations de développement pour un financement global approchant les 500 millions DA, selon la même source. Parmi ces actions, 30 opérations ont été réalisées à 100% pour une enveloppe de plus de 180 millions DA, 22 autres sont au stade du règlement de leurs procédures administratives et 17 autres en cours de réalisation, a-t-on précisé à l'APC d'Ouargla.

Y. A.



Mauritanie

L'opposition se mobilise contre le référendum sur la réforme constitutionnelle

■ *Passant outre le rejet par la voie parlementaire de sa volonté de réforme constitutionnelle, le président Mohamed Ould Abdel Aziz organise un référendum, le 5 août 2017, pour légitimer son projet. Une procédure dénoncée par l'opposition qui se mobilise pour mettre en échec ce qu'elle qualifie de «coup d'Etat contre la Constitution». Elle appelle à un «boycottage actif» du scrutin.*

Par Amel D.

Plusieurs milliers de Mauritanien sont descendus dans la rue à Nouakchott, pour dénoncer un référendum organisé par le président Mohamed Ould Abdel Aziz sur son projet de réforme constitutionnelle.

Elaborée en septembre-octobre 2016 lors d'un dialogue entre le pouvoir et l'opposition dite modérée, cette révision de la Constitution prévoit notamment la suppression du Sénat, qui serait remplacé par des conseils régionaux élus, ainsi que la suppression de la haute cour de justice, du médiateur de la République et de Haut conseil islamique. Il y est également question de changement du drapeau national. Le projet a été adopté le 9 mars 2017 à l'Assemblée nationale par les députés mais rejeté, paradoxalement, par les sénateurs, pourtant en majorité acquis au pouvoir. Déterminé à faire passer ses réformes, le président Aziz a donc décidé de contourner les voies parlementaires en organisant un référendum, le 5 août prochain, déclenchant une controverse dans le pays. Une coalition de l'opposition regrou-

pant plusieurs formations radicales rassemblées au sein du Forum National pour la démocratie et l'unité (FNDU) ainsi que l'ONG anti-esclavagiste Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste a décidé, pour sa part, de faire front.

L'opposition accuse le régime d'Ould Abdel Aziz de «dérive autoritaire gravissime»

La marche de Nouakchott a ainsi été la première action menée dans la capitale. Elle s'est achevée par un meeting où les orateurs se sont succédés pour dénoncer «un coup d'Etat contre la Constitution» et accuser le régime d'Ould Abdel Aziz de «dérive autoritaire gravissime». «A travers cette forte mobilisation, vous avez donné à l'avance les résultats du référendum, avant même le jour du scrutin», a martelé le président de la coalition, l'islamiste Jemil Ould Mansour. «C'est un message clair au régime pour qu'il mette fin à son aventure inutile», a-t-il conclu. Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en 2008, l'ac-



tuel président, un ancien général élu en 2009, puis réélu en 2014 pour cinq ans, s'est engagé à plusieurs reprises à ne pas modifier la limitation à deux le nombre de mandats présidentiels. «Une Constitution ne peut être changée pour des intérêts

personnels», assurait le chef de l'Etat qui devrait quitter son poste en 2019, sans réussir à atténuer les soupçons de l'opposition à ce sujet. Pour cette dernière, cette consultation «ne répond à aucun enjeu» et constitue «un divertissement de

l'opinion visant à la détourner des vrais problèmes du pays». Derrière ce scrutin se profile, selon elle, la volonté exprimée par la majorité au pouvoir de voir le président en exercice «bénéficier d'un troisième mandat pour continuer les chantiers restés inachevés».

A. D./AFP

Procès du groupe Gdeim Izik

Appels d'Ong à rejeter «toute preuve extorquée sous la torture»

Les autorités judiciaires marocaines «devraient veiller lors du procès des prisonniers politiques sahraouis du groupe Gdeim Izik à ce que nul ne soit déclaré coupable sur la base de «preuves extorquées sous la torture», ont appelé des ONG internationales. «Le Maroc devrait veiller à ce que nul ne soit déclaré coupable sur la base de preuves extorquées sous la torture», a déclaré Sarah Leah Whitson, directrice de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch. En novembre 2010, les autorités d'occupation marocaines sont intervenues violemment pour démolir le camp de résistance de Gdeim Izik qui avait été formé par environ 20 000 Sahraouis afin de défendre leurs droits économiques, sociaux et culturels, y compris leur droit à l'autodétermination et leur droit à disposer librement de leurs ressources naturelles. Parmi les militants politiques sahraouis, certains d'entre eux ont été, arbitrairement, condamnés, en 2013, à 20 ans de prison et d'autres à l'emprisonnement à perpétuité, par un tribunal militaire, bien qu'ils soient des civils, et cela en violation du droit international. A la suite du démantèlement sauvage et inhumain du camp du Gdeim Izik, par la police et l'armée marocaines, des accusés sahraouis ont passé 27 mois en détention provisoire. Mais le 27 juillet 2016, la Cour de cassation marocaine annule, sous la pression d'organisations internationales de

défense de droits de l'Homme et de juristes militants, la condamnation injuste prononcée à l'encontre de ces militants sahraouis. La Cour d'appel de Rabat doit rendre son verdict dans le procès de 24 Sahraouis, peu après une audience prévue le 18 juillet 2017. Lors du précédent procès, un tribunal militaire de Rabat a déclaré tous les accusés, en se fondant presque exclusivement sur des aveux qui auraient été obtenus sous la torture. La plupart des accusés ont été condamnés à de lourdes peines et ont déjà passé plus de six ans en prison. En 2016, la Cour de cassation a ainsi ordonné que le groupe de Gdeim Izik soit rejugé devant la chambre d'appel de la Cour d'appel de Rabat. Lors de ce procès, qui s'est ouvert le 26 décembre 2016, le tribunal a accepté que des médecins agréés par les tribunaux procèdent à des examens médicaux pour 21 accusés afin d'évaluer leurs allégations de torture, mais a rejeté cette demande pour les trois autres qui sont en liberté. Les médecins ont examiné les accusés en février et en mars, près de sept ans après les faits présumés de torture. Les rapports médicaux, que Human Rights Watch et Amnesty International ont pu consulter, les types de torture et de mauvais traitements que chacun des accusés affirme avoir subis lors de son arrestation et de son interrogatoire, peu après leur interpellation fin 2010. Les deux Ong rapportent, sur la base de rapports de médecins, que les mili-

tants sahraouis «ont été roués de coups parfois, alors qu'ils étaient suspendus par les poignets et les genoux, et avoir subi des sévices sexuels. On leur aurait également arraché les ongles des doigts et des orteils». «D'après le Code de procédure pénale, les aveux obtenus par la violence ou la contrainte ne sont pas recevables devant les tribunaux. Néanmoins, il est fréquent que les tribunaux marocains se fondent sur des aveux qui auraient été obtenus sous la torture ou la contrainte comme principale source de preuves pour prononcer leurs jugements», regrettent les deux Ong. Le Comité contre la torture a conclu, le 15 novembre 2016, que le Maroc avait bafoué à plusieurs titres les droits de l'un des accusés, Naâma Asfari, découlant de la Convention contre la torture. En réaction à une plainte déposée par Naâma Asfari, représenté par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), le Comité a conclu que les autorités n'avaient pas enquêté sur ses allégations de torture et de mauvais traitements, en vue de le protéger lui et son avocat contre des représailles, et l'avaient privé de réparations, notamment de rééducation médicale et d'indemnisation.

Il a ajouté que le tribunal militaire l'avait déclaré coupable en se fondant sur une déclaration obtenue sous la torture et les mauvais traitements.

Halim O./APS

Libye 43 ingénieurs militaires tués par des mines terrestres à Benghazi

L'ARMÉE libyenne a annoncé que 43 de ses ingénieurs avaient trouvé la mort et 27 autres blessés par des explosions de mines terrestres posées par des groupes terroristes dans la ville de Benghazi. M. Al-Awamy, porte-parole de l'armée, a confirmé dans un communiqué adressé à l'agence de presse libyenne LANA que le nombre de victimes civiles était en outre passé à 19 suite à plusieurs explosions de mines survenues au cours des dix derniers jours. Les victimes civiles étaient pour la plupart des commerçants et des tenanciers de magasins de la rue Darnah. Le porte-parole a mis en garde les habitants du quartier du marché d'al-Hout de Benghazi, et leur a demandé d'attendre que les forces armées libyennes aient désamorcé toutes les mines de la zone avant de regagner leur foyer.

R. M.



Iran

Trump garde l'accord sur le nucléaire mais va imposer d'autres sanctions

■ Le président américain Donald Trump, qui avait promis durant sa campagne électorale de «déchirer» l'accord sur le programme nucléaire iranien, a décidé lundi de le préserver et de poursuivre pour le moment la politique de son prédécesseur Barack Obama.

Par Rosa F.

Le gouvernement américain a toutefois annoncé de nouvelles sanctions contre Téhéran pour ses missiles balistiques et ses actions au Moyen-Orient.

Succès majeur de la diplomatie Obama et réussite de la politique internationale de non-prolifération, l'accord sur le nucléaire iranien, connu sous son acronyme JCPOA (Joint Comprehensive Plan of Action), avait été signé en grande pompe le 14 juillet 2015 à Vienne par l'Iran et les grandes puissances (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni et Allemagne).

Durant sa campagne, le candidat Trump avait promis de «déchirer» le «pire» accord jamais paraphé par les États-Unis. Mais son administration a admis lundi soir que Téhéran «remplissait les conditions» du texte prévoyant un contrôle international de la nature pacifique du programme nucléaire en échange d'une levée progressive

des sanctions qui étranglent l'économie iranienne.

Depuis que cet accord est en vigueur, le 16 janvier 2016, l'administration américaine doit tous les 90 jours le «certifier» auprès du Congrès. C'est-à-dire attester que Téhéran en respecte les termes.

Le gouvernement Trump l'avait «certifié» une première fois en avril dernier et devait le refaire ce 17 juillet. En mai, le président avait même poursuivi la politique du démocrate Obama de levée des sanctions liées au nucléaire. Son administration avait toutefois lancé au printemps un réexamen, toujours en cours, de sa position sur le JCPOA.

Mais M. Trump s'est pour l'instant bien gardé de sortir de ce texte majeur pour la diplomatie mondiale et la non-prolifération. Un compromis négocié pendant trois ans, après des périodes de crises qui avaient failli conduire à la guerre dans les années 2000.

La décision positive était largement attendue, Washington ne voulant pas risquer de se mettre à dos les autres pays

signataires.

En outre, l'autorité onusienne de surveillance du JCPOA, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), avait félicité en juin l'Iran pour le respect de ses engagements (démantèlement des deux tiers de ses centrifugeuses, renoncement à 98% de son stock sensible d'uranium et bétonnage du cœur de son réacteur à eau lourde).

Mais les relations avec l'Iran sont de nouveau extrêmement tendues et la justice iranienne a condamné ce week-end un Américain à dix ans de prison pour «infiltration».

En conséquence, les États-Unis ont indiqué – comme ce fut le cas en mai – que d'autres mesures punitives seraient imposées à l'Iran pour ses missiles balistiques et ses actions «déstabilisatrices» au Moyen-Orient.

«Nous prévoyons la mise en œuvre de nouvelles sanctions qui concernent le programme de missiles balistiques iraniens», a souligné l'un des responsables de la Maison-Blanche.

En outre, le Sénat avait voté en juin un projet de loi pour punir Téhéran pour son «soutien à des actes terroristes internationaux». Le département d'État continue aussi, depuis 1984, de considérer la puissance régionale chiite comme un «État soutenant le terrorisme».

«L'Iran demeure l'une des plus dangereuses menaces pour les



PH. Z. D. R.

intérêts des États-Unis et pour la stabilité régionale», a tonné l'un des responsables de l'administration Trump.

Le nouveau président américain a déjà pris le contre-pied de Barack Obama en resserrant les liens avec l'Arabie saoudite sunnite et en appelant à «isoler» le rival iranien chiite. Washington accuse depuis six mois Téhéran d'être une «menace» régionale, qui «déstabilise» directement ou via des groupes «terroristes» la Syrie, l'Irak, le Yémen ou le Liban.

Ce qui a fait dire à Mohammad Javad Zarif, chef de la diplomatie iranienne de passage lundi à l'ONU à New York, que l'administration Trump envoie des «signaux contradictoires» sur la volonté des États-Unis de respecter l'accord sur le long terme.

Le Parlement iranien a par ailleurs entamé hier la procédure pour le vote d'une loi visant à renforcer le programme balistique du pays et la force Qods

des Gardiens de la révolution – les forces d'élite de l'armée, chargées des opérations extérieures notamment en Syrie – afin de lutter contre les actions «terroristes» de Washington.

«Le message est clair et les Américains doivent bien le comprendre. Ce que vous êtes en train de faire est dirigé contre le peuple iranien et le Parlement y résistera de toutes ses forces», a déclaré le président du Parlement, Ali Larijani.

Même s'il est décrié à la Maison-Blanche, le JCPOA garde nombre de partisans à Washington chez les démocrates mais aussi parmi les républicains, chez des diplomates comme chez des militaires. Il a permis de «supprimer une menace existentielle sur les États-Unis et leurs alliés», avait ainsi vanté vendredi le groupe de pression Diplomacy Works, fondé par l'ancien secrétaire d'État John Kerry.

R. C.



Points chauds

Protestations

Par Fouzia Mahmoudi

Se considérant comme le premier opposant du gouvernement, Jean-Luc Mélenchon, dirigeant de la France Insoumise (FI), est décidé à protester contre les mesures «ultralibérales» du gouvernement du Premier ministre Edouard Philippe. Pour ce faire, il a annoncé hier l'organisation d'un «rassemblement populaire» le 23 septembre à Paris pour protester contre la réforme du code du travail par ordonnances, dénonçant à nouveau un «coup d'État social». L'on se souvient que durant la campagne présidentielle, cette réforme était au centre de toutes les attaques du candidat Mélenchon, contre le candidat Macron. «Je propose que l'on fasse un rassemblement populaire le 23 septembre à Paris, c'est-à-dire d'un coup, on vient tous de toutes les zones de France pour dire non, on ne se laissera pas faire, on ne lâche rien et on proteste contre le coup d'État social», a déclaré le président de FI. A cette réforme va s'ajouter l'application à partir du 20 septembre de l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA), qui «va lui aussi dévaster le droit social», a-t-il poursuivi. «Donc, on a deux coups qui nous sont donnés, l'un par ordonnances, l'autre par un accord international, qui disloquent le droit social en France. Alors, les gens qui ne veulent pas se laisser tondre, leur devoir c'est de manifester comme citoyen», a-t-il affirmé. D'ici à septembre, le député FI des Bouches-du-Rhône a annoncé un travail d'explication sur le contenu de la loi, qui est «très technique, un peu ennuyeux aussi» mais «concerne la situation juridique de 18 millions de personnes» car «tout l'ordre juridique social est renversé». «Au mois d'août, on va faire une caravane d'explications», a-t-il notamment dit. L'Assemblée nationale a donné la semaine dernière son feu vert à l'Exécutif pour légiférer par ordonnances sur cette réforme controversée du code du travail. Le texte va être transmis au Sénat pour être voté définitivement avant la fin de la session extraordinaire début août. Alors que la concertation se poursuit avec syndicats et patronat, le contenu des ordonnances sera présenté fin août aux partenaires sociaux pour une ratification soumise à l'autonomie au Parlement. Reste à savoir si Mélenchon arrivera à mobiliser des Français, qui las des guéguerres politiques ont juste donné les pleins pouvoirs à Emmanuel Macron à l'occasion des législatives pour que celui-ci puisse mener à bien les réformes de son programme. F. M.

Turquie

La directrice d'Amnesty placée en détention

Un tribunal d'Istanbul a ordonné hier le placement en détention de la directrice d'Amnesty en Turquie ainsi que de plusieurs militants des droits de l'Homme, l'ONG dénonçant un «affront à la justice». Au total, six militants des droits de l'Homme, dont Idil Eser, directrice d'Amnesty pour la Turquie, ont été incarcérés dans l'attente de leur procès à une date inconnue, a indiqué hier matin à l'AFP Andrew Gardner, chercheur spécialiste de la Turquie à Amnesty. Quatre autres militants des droits de l'Homme qui avaient été interpellés en même temps ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire. «Ils sont accusés d'avoir commis un crime au nom d'une organisation terroriste, sans en être membre», a déclaré M. Gardner, qualifiant la décision de «choquant simulacre de justice». L'expression «organisation terroriste» désigne le plus souvent pour les autorités turques les partisans du prédicateur Fethullah Gülen, accusé d'avoir fomenté le putsch manqué de 15 juillet 2016,

ou les séparatistes kurdes du PKK. Leur placement en détention survient alors que les autorités turques ont lancé, après le putsch avorté du 15 juillet 2016, des purges d'une ampleur sans précédent dans l'histoire moderne de la Turquie qui ont suscité l'inquiétude des partenaires occidentaux d'Ankara. Au-delà des putschistes présumés, ces purges ont touché des opposants politiques prokurdes, des médias critiques et plusieurs ONG, et les détracteurs du président Recep Tayyip Erdogan l'accusent de profiter de l'état d'urgence en vigueur pour étouffer toute voix dissidente. «L'incarcération des six défenseurs des droits de l'Homme est un effroyable affront à la justice», a dénoncé Amnesty International dans un communiqué hier. Les six militants des droits de l'Homme écroués hier avaient été interpellés avec quatre autres activistes lors d'un atelier de formation à la sécurité informatique et à la gestion des données sur l'île de Büyükdada, au large d'Istanbul. Parmi les six personnes incarcé-

rées figurent un Suédois et un Allemand, tous deux formateurs lors de cet atelier. «Après cette décision, aucun de ceux qui défendent les droits de l'Homme en Turquie, que ce soit Amnesty International ou d'autres organisations, n'est en sécurité dans ce pays», a déclaré à l'AFP M. Gardner. Les 10 militants avaient été présentés lundi à un procureur pour la première fois depuis leur interpellation. Parmi eux figure également İlknur Ustün, de l'ONG Coalition des Femmes, et Veli Acu, de la Fondation des droits de l'Homme. La semaine dernière, M. Erdogan avait publiquement accusé les militants arrêtés de mener des activités s'inscrivant «dans la continuité du (putsch du) 15 juillet», sans autre précision. «Ce n'est pas une enquête légitime, c'est une chasse aux sorcières politiquement motivée qui préfigure un avenir effrayant pour les droits en Turquie», a déclaré le secrétaire général d'Amnesty, Saili Shetty, cité dans le communiqué de l'ONG.



Wael Jassar, Hussein Al Deek, Najwa Karam...

Constantine sous les rythmes de la musique orientale

■ Le mois de juillet est une occasion pour les Constantinois d'assister aux plus beaux spectacles de stars arabes. Wael Jassar, Hussein Al Deek, Mohamed Assaf, Najwa Karam, Saber Rebai et Saad Ramadan animeront des spectacles à la salle Zenith de Constantine dans une ambiance conviviale, promettent les organisateurs. Ce programme musical sera une occasion pour aller à la rencontre des artistes préférés des soirées estivales à Alger.



Par Abia Selles

Algérie est devenue une destination importante pour les artistes arabes où ils animent chaque année plusieurs spectacles. A l'instar du Festival de Timgad qui a invité les plus belles voix du monde arabe, le Casif de Sidi Fredj qui propose chaque soir des spectacles



pleins de sonorités et de rythmes, la salle de spectacles Zenith de Constantine accueille du 21 au 28 du mois de juillet différents stars du monde arabe. En effet, c'est la musique orientale qui est à l'honneur dans cette ville connue par sa richesse culturelle. Les amoureux de ce genre musical ont rendez-vous avec des spectacles qui réunissent les amis et

les familles pour chanter et danser avec leurs artistes préférés. L'Office national de la culture et de l'information a choisi des artistes qui ont présenté de nouveaux albums cet été.

La soirée inaugurale de ce programme de six jours sera marquée par le spectacle de l'artiste libanais Hussein Al Deek, connu par ses mawals et ses chansons propres à la

région libanaise. Le lendemain, il cédera la scène au «soleil de la chanson libanaise», Najwa Karam, qui va interpréter des succès de son répertoire artistique ainsi que des chansons de son dernier album intitulé «Yakhrab beytek chou habeytek». Ce dernier contient treize chansons racontant l'amour et l'espoir.

Le Tunisien Saber Rebai qui compte un grand public en Algérie, est à l'affiche de ce programme pour la troisième soirée prévue pour le 23 juillet dans la même salle. Cette artiste qui choisit les textes de ses chansons avec beaucoup de précaution interprétera sa dernière chanson qui a connu un franc succès sur internet ainsi que d'autres que le public réclame à chaque occasion.

La soirée du 24 juillet sera dédiée à l'amour et aux cœurs sensibles avec un spectacle de l'artiste Wael Jassar. Connu pour sa voix douce et forte, cet artiste chante pour l'amour, la vie, l'espoir et l'avenir avec une voix convaincante et touchante. Son public algérien l'accueille chaleureusement chaque année aux différentes festivités.

Quant à Saad Ramadan, il est devenu un invité permanent de l'Algérie depuis la sortie de son premier album. Ce candidat

de la télé-réalité Star Academy sait choisir les chansons qui vont bien avec sa voix forte.

Ce programme de musique orientale sera clôturé à la salle Zenith de Constantine avec un spectacle de la star palestinienne Mohammed Assaf.

A. S.

Rendez-vous culturels

Galerie d'arts Aïcha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 4 août :

Exposition de l'artiste peintre Mohamed Meliani intitulée «Hommage à ma mère, sourire et nature».

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab-El-Oued, Alger)

Jusqu'au 3 août :

Exposition «Alger, la protégée d'Allah».

Institut français d'Alger (Alger-Centre).

Jusqu'au 27 juillet :

Exposition de photographies "Entre ciel et mer" de Noël Fantoni.

Galerie d'art Mohamed-Racim

Jusqu'au 22 juillet :

Exposition de l'artiste peintre Otmame Mersali.

Théâtre de plein air de Sidi Fredj - Casif

19 juillet :

Soirée musicale avec Cheb Zizou, Noureddine Alene, Djazouli, Sid Ali Chala Bala.

20 juillet :

Wissil Ziane, Bilal Milano, Kader Barigou et Kader 44 animent une soirée musicale.

Ville antique de Djemila Du 20 au 27 juillet, chaque jour à 22h.

13e Festival Arabe de Djemila.

Jeudi 20 juillet :

Cérémonie d'ouverture, troupe

Diwan Amer (Sraoui), Cheb

Arres, Hussein Al Deek.

Vendredi 21 juillet :

Akil Sghir, Hocine Lasnami, Rabah Asma, Cheb Yacine Tigre.

Samedi 22 juillet :

Abdallah El Mannai, Farès Es Staifi, Saber Rebai.

Dimanche 23 juillet :

Hassiba Amrouche, Cheb Mourad, Saleh El Eulmi, Wael Jassar.

Lundi 24 juillet 2017 :

Samir El Assimi, Cheb Farès, Radi Manel, Imed Amir, Saâd Ramadan.

Mardi 25 juillet 2017 :

Hakim Salhi, Nora Gnawa, Réda Sika, Cheb Bilel.

Mercredi 26 juillet 2017 :

Abdou Driassa, Mohamed Rouane, Salma Kouiret, Najwa Karam.

Jeudi 27 juillet 2017 :

Cheb Anouar, Cheikh Soltane, Nada Al Réhane, Mohammed Assaf

F. H.

Cinémathèque de Annaba

Le documentaire «Diar El Bahr» projeté au public

Le documentaire scientifique «Diar El Bahr» a été projeté lundi en avant-première à la cinémathèque d'Annaba en présence des représentants de médias, des responsables locaux et des partenaires associés à la production de cette œuvre.

Présenté comme étant le premier documentaire scientifique «algérien à 100%», «Diar El Bahr» est une idée de club Hippone Sub de plongée sous-marine dont la concrétisation a été cofinancée par le programme de micro-financement du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) et du Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

Ce film s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du projet de mise en place du projet «Récifs artificiels» à Annaba pour le repeuplement de zones sous-marines désertes et la contribution à la préservation de la biodiversité sous-marine, a indiqué le coordinateur du projet au sein de cette association, Amir Berkane.

Réalisé par une équipe technique professionnelle conduite par le réalisateur Hamza Mendil, le film relate en 54 minutes une opération écologique typiquement «scientifique» portant sur la création de récifs artificiels dans la zone sous-marine du Cap Ras El Hamra près de la ville d'Annaba.

Le documentaire suit pas à pas les différentes phases de mise en place et d'installation par les plongeurs du club Hippone Sub des caches qui se transforment en récif offrant refuge et lieu de reproduction pour diverses espèces de poissons, a expliqué M. Berkane qui a précisé que l'opération a porté sur la création de cinq récifs de 100 m2 dans les profondeurs de Ras El Hamra.

Reflétant la beauté des fonds sous-marins du littoral annabi, le film montre le retour à la région de plusieurs espèces de poissons retrouvant dans ces récifs artificiels leur ancien habitat.

Outre son importance écologique, économique et touris-

tique, le projet de ces récifs offre une base pour les travaux pédagogiques et expérimentaux des étudiants du département des sciences de la mer de l'université Badji-Mokhtar d'Annaba associée au suivi de l'opération, a ajouté M. Berkane.

Le documentaire sera présenté au public à partir du 15 août prochain dans les cinémathèques des villes d'Annaba, Alger et Oran. Un riche débat s'est installé à la fin du film en présence d'universitaires, de l'équipe de tournage et des membres du club Hippone Sub. Le tournage du film a nécessité une enveloppe financière de 1,6 million DA, a-t-on indiqué.

L. B.

Festival de cinéma de Venise

Lions d'Or à Jane Fonda et Robert Redford

Un Lion d'Or pour l'ensemble de leur carrière sera décerné en septembre aux stars américaines Jane Fonda et Robert Redford, a annoncé lundi la direction du festival de cinéma de Venise dans un communiqué. «Une existence marquée par des passions intenses, vécue sous le

signe de l'indépendance de toute forme de conformisme, avec une générosité touchante et vulnérable», a déclaré le directeur de la Mostra, Alberto Barbera en parlant de Jane Fonda.

«Acteur, réalisateur, producteur (...) inspirateur et fondateur

de cette brillante expérience cinématographique appelée Sundance : que ce soit devant ou derrière la caméra (...) Robert Redford nous a accompagnés à travers 50 ans d'histoire américaine avec une rigueur, une intelligence et une grâce incomparable», a poursuivi M. Barbera.

Les Lions d'Or seront décernés le 1er septembre aux deux stars avant la projection du film hors compétition «Our souls at Night» du réalisateur Ritesh Batra, avec Jane Fonda et Robert Redford dans les rôles principaux.

F. H.



Amicale des handballeurs algériens

Formation des entraîneurs du 23 au 27 juillet à Alger

UNE FORMATION des entraîneurs de handball à l'échelle nationale sera organisée du 23 au 27 juillet au Centre culturel Azzedine Medjoubi d'Alger, indique lundi l'Amicale des handballeurs de la wilaya d'Alger.

Organisé en marge des championnats du monde de handball des moins de 21 ans à Alger (18-30 juillet), cet événement verra la participation de plus d'une cinquantaine d'entraîneurs qui ont déjà confirmé

leur présence à Alger, ajoute la même source.

Cette formation «non diplômante» des entraîneurs de handball sera encadrée par quatre techniciens de haut niveau, algériens et étrangers, précise l'Amicale des handballeurs de la wilaya d'Alger dans un communiqué.

L'Amicale des handballeurs algériens est présidée par l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports et ancien sélectionneur d'Algérie, Mohamed Aziz Derouaz.

CR Belouizdad

Cherfaoui part, Bouchar arrive

LE DÉFENSEUR Sofiane Bouchar a rejoint les rangs du CR Belouizdad, vainqueur de la Coupe d'Algérie, avec lequel il s'est engagé pour un contrat de deux ans, au moment où le défenseur et capitaine Tarek Cherfaoui a claqué la porte, apprenant du club algérois.

Bouchar, formé à l'ES Sétif, a choisi de changer d'air dans l'espoir de bénéficier d'un meilleur temps de jeu, lui qui était peu utilisé au sein de son désormais ex-club.

Cet ex-international olympique était pressenti au CS Constantine, pensionnaire de Ligue 1 algérienne, avec lequel il avait même engagé des négociations poussées, avant d'atterrir en dernier lieu au CRB.

Sa venue permettra au staff technique belouizdadi, qui attend toujours l'arrivée d'un nouvel entraîneur en remplacement du Marocain Badou Zakou, de combler le départ de Cherfaoui, qui vient de résilier son contrat avec le «Chabab».

CABBA

L'entraîneur Bougherara veut refaire le coup du DRBT

L'ENTRAÎNEUR Lyamine Bougherara, qui a finalement renoncé à son départ de la barre technique du CA Bordj Bou-Arreridj, espère connaître avec ce club de Ligue 2 Mobilis de football pour lequel il s'est engagé cet été, la même réussite que celle du DRB Tadjenanet, lorsqu'il avait fait accéder cette formation de la division amateur à la Ligue 1.

«Mon objectif avec le CABBA est clair : faire accéder cette équipe parmi l'élite. J'ai déjà réussi deux accessions avec le DRBT, et je veux refaire le même coup avec ma nouvelle formation», a déclaré Bougherara lundi à l'APS.

Revenant sur sa décision de la semaine passée de quitter prématurément les rangs de la formation phare des «Bibans», l'ancien gardien de but international a expliqué qu'il voulait par son attitude «tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard», et ce, après avoir remarqué «certaines imperfections dans la préparation de la nouvel-

le saison qui allaient dévier le club de son objectif», selon ses dires.

«Dieu merci, les responsables du CABBA ont vite rectifié le tir, ce qui m'a permis de revenir à de meilleurs sentiments, surtout après avoir senti que ces dirigeants sont animés d'un réel désir pour remettre le CABBA à sa place dans la cour des grands», a-t-il poursuivi.

Concernant le volet recrutement, qui était l'une des causes ayant poussé Bougherara à claquer la porte une première fois, l'ancien portier de la JS Kabylie a fait savoir que ce dossier est loin d'être clôturé, en ce sens, qu'il attend encore l'arrivée d'autres renforts.

Le coup d'envoi de la préparation d'intersaison du CABBA aura lieu mercredi à Bordj Bou-Arreridj, avant que l'équipe ne prenne la route vers la Tunisie le 25 juillet où elle effectuera à Hammam Bourguiba son stage estival de deux semaines, a encore affirmé Bougherara.

H. K.

Mohamed Hamri /RC Relizane

«Nos chances d'obtenir un verdict favorable du TAS sont estimées à 80%»

■ Le Mohamed Hamri, président du RC Relizane, relégué en Ligue 2 Mobilis de football au terme de la saison 2016-2017, s'est dit «confiant» quant aux chances de son équipe d'obtenir gain de cause dans l'appel déposé au niveau du Tribunal arbitral du sport (TAS) pour espérer récupérer trois points que lui avait défalqués la Ligue de football professionnel (LFP) en début de saison pour non-paiement de salaires de ses anciens joueurs.



Ph. > D. R.

«**J**e suis en contact quotidien avec le TAS. J'estime nos chances d'obtenir un verdict en notre faveur à 80%. Nous obtiendrons une réponse définitive dans quinze jours», a déclaré le président du RCR.

Le RCR, qui a terminé 14^e du championnat, synonyme de relégation, espère récupérer trois points et ainsi éviter le purgatoire. Le Rapid a terminé à égalité de points avec l'USM El Harrach, qui ne doit son salut qu'à un meilleur goal-average à la fin de

la phase aller.

La direction relizanaise est parvenue par la suite à s'acquitter de toutes ses dettes dans ce registre, mais sans que cela ne lui permette de récupérer les points retirés.

Alors que le calendrier de la compétition publié par la LFP a placé le RC Relizane en Ligue 2, le club de l'Ouest du pays attend toujours le verdict découlant du recours introduit auprès du TAS de Lausanne (Suisse).

Lors de sa dernière sortie médiatique, le président de la

Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, a écarté l'idée de voir le RCR obtenir gain de cause, soulignant que dans le cas contraire son instance prendrait les mesures qui s'imposent en saisissant le Bureau fédéral.

Par ailleurs, le club de l'Ouest a engagé dimanche soir les services du technicien Youcef Bouzid, pour un contrat d'une saison, en remplacement du Tunisien Moez Bouakkaz parti au MC Oran.

G. H.

Championnats du monde d'athlétisme 2017

Taoufik Makhloufi annonce son forfait pour Londres

Le double médaillé d'argent sur 800 et 1500 m aux jeux Olympiques de Rio de Janeiro 2016, Taoufik Makhloufi, perturbé par une ancienne blessure au mollet, a décidé de faire l'impasse sur les championnats du Monde d'athlétisme prévus du 4 au 13 août à Londres, a appris l'APS lundi soir auprès de l'interessé.

«Une ancienne blessure au mollet s'est réveillée en pleine préparation, elle a perturbé ma préparation en vue de la nouvelle saison. Après mûres réflexions, j'ai décidé de ne pas participer aux mondiaux de Londres. Je ne me sens pas en possession de tous mes moyens pour défendre crânement mes chances», a déclaré Makhloufi.

L'ancien champion olympique du 1500 m en 2012 n'a pas caché sa déception, lui qui espérait décrocher une médaille aux mondiaux de Londres où il garde d'excellents souvenirs.

«Je suis très déçu, surtout



pour le peuple algérien et mes fans. J'aurais souhaité leur procurer de la joie et du plaisir comme j'ai l'habitude de le faire à chaque grand rendez-vous sportif, mais c'est plus fort que moi. Je préfère me soigner pour revenir encore plus fort lors des prochaines échéances internationales», a souligné Makhloufi à partir de Tunis où il est l'invité de

l'Union arabe d'athlétisme à l'occasion du championnat arabe de la discipline.

Makhloufi a offert à l'Algérie trois médailles olympiques, une en or et deux en argent respectivement aux Jeux de Londres 2012 et Rio de Janeiro 2016, une performance unique pour un athlète algérien.

R. S.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Raffinerie pétrolière d'Alger

Le chef de projet relevé de ses fonctions

LE P-DG de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a décidé de relever de ses fonctions le chef de projet chargé de la rénovation de la raffinerie pétrolière de Sidi R'cine (Alger), a appris mardi l'APS auprès d'une source proche du ministère de l'Energie.

«Suite au mécontentement du ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, quant au grand retard pris dans la réalisation de la raffinerie d'Alger, qui est un ouvrage stratégique pour l'Algérie, le P-dg de Sonatrach a décidé de relever de ses fonctions le chef de projet chargé de la rénovation de cette raffinerie», précise la même source.

Pour rappel, le contrat de réhabilitation de la raffinerie d'Alger, dont le délai de

réalisation avait été fixé à 21 mois, avait été conclu en 2010.

Une fois remise en service, cette raffinerie devrait voir sa capacité de production en gasoil passer de 737 000 tonnes/an à 1,18 million de tonnes/an ainsi qu'un doublement de la capacité de production de l'essence super avec une hausse conséquente des capacités de stockage de carburants.

Les capacités globales de raffinage de l'Algérie devront être portées à 45 millions de tonnes/an à l'horizon 2021 au plus tard, et ce, à la faveur de la réalisation de raffineries à Hassi-Messaoud, Tiaret, Arzew et Biskra ainsi que de la réhabilitation de la raffinerie d'Alger.

Safy T.

Hassi Bahbah

Saisie de 100 kg de viandes rouges impropres à la consommation

LES ÉLÉMENTS de sûreté de daïra de Hassi Bahbah (wilaya de Djelfa) ont saisi 100 kg de viandes rouges impropres à la consommation, alors que les forces de police des wilayas de Saïda, Mostaganem et Souk Ahras ont saisi, durant les deux derniers jours, 1 465 unités d'alcool et arrêté sept mis en cause, a indiqué mardi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Les viandes saisies ont été découvertes dans un marché hebdomadaire de vente de bétail lors d'une opération de contrôle, a indiqué le communiqué.

Le contrôle de la marchandise saisie par une commission spécialisée composée de représentants de l'APC, de la santé, du commerce outre des vétérinaires a confirmé que la viande était réellement impropre à la consommation et constituait un danger pour la santé, c'est pourquoi il a été procédé à sa destruction, a précisé la même source qui a ajouté que quatre commerçants mobiles de viandes blanches ont été également contrôlés, ce qui a induit la rédaction de contraventions pour non-conformité à l'activité.

Par ailleurs, des bouteilles d'alcool ont été saisies pour absence d'autorisation dans les wilayas de Saïda, Mostaganem et Souk Ahras ainsi qu'un montant estimé à 773 000 DA, issus des recettes de vente illégale d'alcool.

Ainsi, 716 bouteilles d'alcool ont été saisies dans la wilaya de Saïda, 529 à Souk Ahras et 188

à Mostaganem, précise le communiqué. Après le parachèvement des procédures en vigueur, des dossiers judiciaires ont été ouverts et les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes.

Les forces de police de la sûreté de la wilaya de Batna ont saisi dans le cadre de leur activité une grande quantité de produits pyrotechniques (15 900), indique le communiqué.

Après le parachèvement de l'enquête, des dossiers pénaux ont été ouverts et les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes.

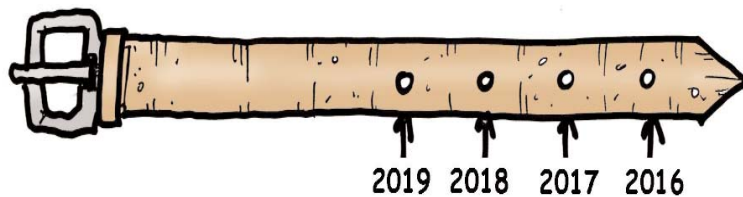
Dans la daïra de Ain Milia, dans la wilaya d'Oum Bouaghi, les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra ont arrêté l'auteur de détournement de deniers publics suite à une plainte déposée par le représentant juridique de l'administration d'Algérie Poste après la découverte d'un trou budgétaire dans les soldes de clients estimés à près de 1 milliard de centimes.

L'enquête menée dans la poste de Rabah Koujdjia a permis l'identification du mis en cause qui n'est autre que le chargé du bureau de poste qui a procédé à la falsification de documents bancaires.

Des carnets CNEP, des chèques postaux, des cartes et des reçus de retrait immédiat et des copies de cartes d'identité nationale de certains clients, ont été trouvés au domicile de l'accusé après la perquisition de ce dernier suite à une autorisation judiciaire.

Kamel O.

La feuille de route du gouvernement pour les prochaines années



Louvis

Djalou@hotmail.com

Concours de recrutement des enseignants

Les résultats pour demain

■ La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, a annoncé hier, que les résultats du concours de recrutement des enseignants pour l'année 2017 organisé le 29 juin dernier, «seront connus demain à partir de 16:00 sur le site électronique de l'Office national des examens et concours» (Onec).

Par Louiza Ait Ramdane

La ministre a indiqué sur sa page Facebook que «l'opération de retrait des convocations pour les lauréats appelés à se présenter à l'oral est prévu les 30 et 31 juillet, débutera également jeudi», précisant que le site à consulter était www.concours.onec.dz.

Il est à noter que M^{me} Benghebrit avait récemment souligné que «les postes seront accordés au mérite».

Plus de 700 000 candidats ont passé ce concours pour décrocher un poste d'enseignant parmi les 10 009 postes ouverts dans différentes spécialités dans les cycles moyen et secondaire. C'est le deuxième concours de recrutement que le ministère de l'Education nationale organise, après celui du mois d'avril 2016 où 28 000 enseignants ont été recrutés. Ce département compte recruter encore 10 009 nouveaux enseignants. Au total, 14 627 fonctionnaires seront recrutés entre enseignants et personnel de l'administration.

Cette nouvelle vague d'enseignants fera sa rentrée scolaire à partir de septembre prochain. Ils sont censés combler le déficit engendré par les 41 000 départs à la retraite enregistrés cette année. Au total, 5 250 postes sont ouverts au niveau national pour l'accès au corps de professeur de l'enseignement moyen dans douze matières. Il s'agit des langues arabe, amazighe, française et anglaise, l'histoire et la géographie, les mathématiques, les sciences physiques et technologies, les sciences naturelles, l'informatique, la musique, le dessin et l'éducation physique et sportive.

Le cycle secondaire accueillera, de son côté, 4 759 nouveaux enseignants. Les postes ouverts concernent 22 matières au profit des titulaires d'un master d'enseignement supérieur, d'un diplôme d'ingénieur d'Etat, d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un diplôme d'études supérieures dans les filières requises. Cependant, le ministère de l'Education a indiqué avoir un grand déficit dans les matières

de mathématiques et de physique. Les deux matières se tailleront la part du lion lors des recrutements. Sur les 700 000 candidats inscrits au concours, le ministère de l'Education ne prendra que 10 000 parmi les mieux classés.

Le ministère de l'Education a indiqué qu'au total 66 869 enseignants ont été recrutés durant l'année 2016, dont 28 867 sur la base du concours sur épreuves organisé en avril et 38 002 autres à travers l'exploitation des listes d'attente issues de ce concours. 35 480 ont été recrutés dans le cadre des listes de wilaya et 2 522 à travers des listes nationales.

A noter que le secteur de l'Education nationale est l'un des rares domaines de la Fonction publique qui peut encore recruter, dans le contexte actuel de crise économique.

Le caractère social sera préservé pour ce secteur pour la prochaine année. La preuve, le secteur sera renforcé par de nouveaux postes pédagogiques et administratifs pour la rentrée.

L. A. R.